

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC297

présenté par
Mme Colboc, rapporteure et M. Gaultier, rapporteur

ARTICLE 7

I. – À l'alinéa 2, supprimer la seconde occurrence du mot :

« anonyme ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 3, supprimer le mot :

« anonyme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel